



**COMPTE RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2021**

à 20h

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Françoise BRANCIARD, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Karine BOUDOT, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET

Excusé : Dominique BRESSOLLE (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)

Secrétaire de séance : Béatrice BOUGAIN

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.
Le compte rendu du Conseil municipal du 22 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Les membres du Conseil municipal échangent sur l'organisation matérielle des funérailles d'Anna MINOT.

1. Délibération – Vote des subventions communales – année 2021

Madame Béatrice BOUGAIN présente les demandes de subventions effectuées auprès de la commune pour l'année 2021.

Les propositions de la commission « Finances » pour l'attribution de ces subventions sont approuvées à l'unanimité des présents. Le montant total s'élève à 3 150 €.

2. Délibération – Vote des taux d'imposition – année 2021

Monsieur le maire présente les bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales pour 2021 fournies par les services fiscaux de la Direction Générale des Finances Publiques.

La commission « Finances » propose une augmentation de 1% du taux de la taxe communale sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Cette légère augmentation, précisée ci-après, va dans le sens des investissements réguliers en faveur de la salle des fêtes, du matériel technique communal, de l'auberge et de l'école.

Les taux actuels votés pour l'année 2020 sont les suivants :

- Taux de la TFB : 16,68 %
- Taux de la TFNB : 23,39 %

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote, avec 3 voix contre, 2 abstentions et 10 voix pour, l'augmentation de 1% pour l'année 2021 :

- Taux de la TFB : 16.85 %
- Taux de la TFNB : 23,62 %

3. Délibération – Vote du budget primitif – année 2021

Madame Béatrice BOUGAIN présente les principaux points qui ont motivé les propositions de la commission « Finances ».

Après délibérations, le Conseil municipal vote à l'unanimité :

- la section fonctionnement du budget prévisionnel 2021 avec les recettes et les dépenses qui s'équilibrent à un montant de 432 013.02 €.
- la section investissement du budget prévisionnel 2021 avec les recettes et les dépenses qui s'équilibrent à un montant de 299 374.62 €.

4. Délibération – Poste d'adjoint technique 2^{ème} classe – titulaire - missions

Par délibération du 19 septembre 2013, le poste d'adjoint technique occupé par Monsieur Alain SANGOUARD, cantonnier, a fait l'objet d'une augmentation du temps de travail, avec définition des missions.

A ce jour, suite au départ en retraite de Monsieur Claude DUCHARNE, cantonnier, depuis le 1^{er} janvier 2021, il est nécessaire d'acter toutes les tâches définies dans la description du poste de cantonnier de Monsieur Alain SANGOUARD. En effet, il a notamment repris les tâches nécessitant de conduire le tracteur de la commune : épaveuse, chasse-neige, curage des fossés...

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette adaptation de poste.

5. Délibération – Mise en place d'un groupe de commande – Accord-cadre à bons de commande de travaux de voirie

L'adjoint au maire de la commune de Saint-Etienne-des-Ouillères a proposé de lancer une consultation groupée pour les communes rurales de l'Agglo qui ont conservé leur compétence voirie plus Saint Georges de Reneins. Après réunion et échanges entre les représentants de ces communes, le lancement de la consultation pourrait avoir lieu dès le printemps.

Après désignation du ou des titulaires, chaque commune aura son propre contrat. Il est proposé de signer une convention pour définir le mode de fonctionnement pour cette consultation et la participation financière aux frais de consultation.

Le Conseil municipal délibère à l'unanimité pour permettre à la commune de Saint-Etienne-des-Ouillères de procéder à ces appels d'offres pour les chantiers de voirie.

6. Délibération – Participation financière des acteurs économiques – Bulletin Municipal

Chaque acteur économique de Rivolet peut soutenir financièrement l'élaboration du bulletin municipal, le Rivolien édition 2021, en échange d'un encart publicitaire.

Monsieur le maire propose, suite aux échanges en commission « communication », une contribution de 50 € à chaque acteur économique demandant l'insertion d'un visuel de leur société dans le bulletin municipal.

Après délibération, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. Délibération – R.I.F.S.E.E.P.

Monsieur le maire présente la proposition de la commission « Gestion du Personnel » pour la mise en place du R.I.F.S.E.E.P. (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour l'ensemble du personnel communal, titulaires et non titulaires.

Cette proposition qui fixe des montants maximums de l'IFSE et du CIA a fait l'objet d'un avis favorable du Comité technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. L'attribution de l'indemnité pour chaque membre du personnel communal se fera par arrêté municipal.

8. Vote sur les rythmes scolaires 2021-2022

Monsieur le maire demande si des personnes souhaitent le vote à bulletin secret. Cinq personnes le demandant, il est donc accepté et mis en place.

Madame Sylviane AULAS expose les travaux de la commission « Ecole » sur les rythmes scolaires.

Deux propositions sont faites, à savoir :

- 4 jours :

- Lundi : 8h45/12h et 13h30/16h15
- Mardi : 8h45/12h et 13h30/16h15
- Jeudi : 8h45/12h et 13h30/16h15
- Vendredi : 8h45/12h et 13h30/16h15

- 4.5 jours :

- Lundi : 9h/12h et 13h30/16h
- Mardi : 9h/12h et 13h30/16h
- Mercredi : 9h/12h
- Jeudi : 9h/12h et 13h30/16h
- Vendredi : 9h/12h et 13h30/15h

Ces deux propositions supposent la suppression des N.A.P. (Nouvelles Activités Périscolaires) à Rivolet pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022.

Madame Françoise BRANCIARD remercie la commission « Ecole » pour le travail accompli, la simplicité et la clarté des explications.

Monsieur le maire précise qu'aucune approche financière n'a été effectuée. La suppression des N.A.P. engendre la suppression d'une subvention de l'état de 3500€. Le coût de la garderie est difficile à évaluer sans connaître la fréquentation à venir. Monsieur Julien FELLOTT précise que la suppression des N.A.P. engendrera forcément une réduction des dépenses.

Madame Catherine BUTET interroge l'organisation des familles s'il est voté un passage à 4 jours. En effet, la commune n'a pas d'obligation légale pour proposer un mode de garde.

Le vote du Conseil municipal est le suivant :

- 5 voix pour le rythme à 4 jours
- 10 voix pour le rythme à 4.5 jours

Le Conseil municipal disposant de 3 voix au Conseil d'école, les représentants de la municipalité voteront deux voix pour 4.5 jours et une voix pour 4 jours.

9. Informations diverses

AEJL : L'association va perdurer sous le nom de l'Association Générations Loisirs Beaujolais (A.G.L.B.) avec une nouvelle équipe suite la démission des membres du bureau. 4 602 € de subventions sont versés à l'association par le biais des attributions de compensation perçues par la commune de Denicé, somme que donnait l'ex-CCBNM à cette association.

Frelon asiatique : La C.A.V.B.S. va signer une convention avec la F.R.G.D.S. (Fédération Régionale de Groupement de Défense Sanitaire) qui aura en charge la destruction des nids (contrat de base : 21 nids par an au prix de 250 €/nid).

La question des pièges à frelons a aussi été posée à l'Agglo afin que le sujet soit géré en totalité par la même entité.

Rencontre avec Madame Béatrice BERTHOUX

Monsieur le maire, accompagné de Monsieur Laurent Fellot, Monsieur Fabian MORITZ et de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, a rencontré Madame Béatrice BERTHOUX, vice-présidente de la culture à la C.A.V.B.S., pour échanger sur l'attribution de la subvention pour le Petit Festival des Dindes Folles.

La subvention de 2 500 € sera maintenue pour 2021. Il est mis en avant la comparaison entre la subvention consacrée au Festival des Nouvelles Voix et celle consacrée au Festival des Dindes Folles, avec en comparaison le nombre de spectateurs présents à chacun de ces deux événements.

Il est convenu que pour l'année 2022 l'association Hippotoufer, qui porte le Festival des Dindes Folles, établisse un dossier afin de justifier de sa demande de subvention, avec d'une part l'association Hippotoufer et ses activités dans le domaine de la culture et de la formation et d'autre part pour le Festival des Dindes Folles et son rayonnement régional.

Référent « Beaujolais Vert Votre Avenir »

Il convient d'identifier un référent pour la commune de Rivolet. Monsieur Julien FELLOTT prend un temps de réflexion pour ce sujet. Il demande s'il n'y a pas un intérêt de se réunir à plusieurs communes.

Département du Rhône : Il convient de se renseigner pour une demande de subvention pour les travaux de l'auberge dans le cadre de l'appel à projet des communes de moins de 1000 habitants.

Dossier « amendes de police » : La date limite de dépôt des dossiers est fixée le 7 mai 2021.

Raccordement à la fibre : La fibre est déployée par l'opérateur S.F.R. qui a commencé le démarchage commercial. Environ la moitié des foyers sera éligible d'ici fin mars 2021.

Urbanisme : 7 certificats d'urbanisme et 3 déclarations préalables ont été déposés. Une visite sur place a été effectuée pour un contrôle de conformité de fin de travaux. Plusieurs rendez-vous sont prévus pour des changements de destination.

Environnement : Une réunion est fixée le 24 mars pour le choix de l'emplacement du panneau publicitaire. Monsieur Jean d'HARCOURT sera invité à cette réunion.

Madame Catherine BARRIERE a assisté à une formation sur la taille des arbustes.

Communication : La rédaction du bulletin municipal, le Rivolien, a beaucoup avancé. Les derniers articles sont en cours de collecte. La liste des acteurs économiques est mise à jour. L'ensemble des éléments sera transmis à Madame Elodie PICARD fin mars pour la mise en page de cette édition 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

